

## **Rapport de jury**

### **Examen de Certification Complémentaire**

**Enseignement d'une discipline non linguistique (DNL) en langue étrangère**

**Session 2025**

**Commission du second degré**

**Académie de Nouvelle-Calédonie**

### **Préambule :**

La certification complémentaire en discipline non linguistique (DNL) constitue une épreuve exigeante qui requiert une préparation approfondie dans les domaines suivants : la maîtrise de la langue vivante étrangère (LV), la connaissance du cadre réglementaire des sections européennes et de langues orientales (SELO), la didactique et la pédagogie spécifiques à l'enseignement d'une discipline non linguistique en langue étrangère, ainsi que la mise en œuvre de projets et dispositifs favorisant l'ouverture internationale.

Cette certification vise à évaluer la capacité des candidats à mobiliser leurs connaissances dans ces différents champs et à les présenter de manière argumentée, structurée et révélatrice. La réussite repose en grande partie sur l'aptitude à articuler les compétences disciplinaires avec les spécificités de l'enseignement en langue vivante étrangère.

Le jury tient à féliciter les 27 candidats de la session 2025 ayant préparé cette certification complémentaire. En s'engageant dans cette modalité d'enseignement, les lauréats contribuent activement à la diffusion et à la valorisation des langues vivantes au sein de l'ensemble les disciplines et participent à la promotion de l'ouverture internationale dans les établissements scolaires de l'académie de Nouvelle-Calédonie.

### **Les textes réglementaires:**

La certification complémentaire est destinée aux enseignants du second degré titulaires, stagiaires, ou en contrat à durée indéterminée des établissements publics ou privés sous contrat.

Les références des textes relatifs à la certification complémentaire sont rappelées ci-après :

- Note de service du 16 juillet 2019 (Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019)

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

- Arrêté du 23 décembre 2003 (Bulletin officiel n°7 du 12 février 2004)

<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/7/MENP0302665A.htm>

Note de service du 19 octobre 2004 (Bulletin officiel n°39 du 28 octobre 2004)

<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm> 1.2

Une circulaire académique précise le calendrier de mise en œuvre de l'examen de certification complémentaire (publiée au BA fin mars début avril).

### **Les modalités:**

1. La validation de l'inscription :

Le candidat inscrit remet un rapport rédigé en français (cinq pages dactylographiées + annexes) comportant et indiquant :

- un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets de partenariat qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Ce rapport n'est pas soumis à notation. Le rapport doit permettre au candidat de présenter son parcours professionnel et de témoigner de sa réflexion pédagogique et didactique.

## 2. L'épreuve

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié, l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat en langue étrangère d'une durée de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une vingtaine de minutes mené en partie en français et en langue étrangère.

- L'exposé :

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

Cette première partie permet d'apprécier, entre autres choses, la capacité du candidat à s'exprimer en continu dans la langue vivante d'inscription et la qualité de sa réflexion sur l'enseignement de sa discipline en LVE ; il ne s'agit pas de répéter le contenu du rapport.

- L'entretien :

L'entretien subséquent à l'exposé doit permettre au jury :

- d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie ;
- d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

L'entretien constitue pour le candidat un moment privilégié d'analyse et de réflexion sur sa compréhension des enjeux inhérents à l'enseignement d'une discipline non linguistique, qu'il éclaire à la lumière de son parcours professionnel et de son expertise disciplinaire. L'enseignement d'une DNL s'inscrit dans une démarche fondamentalement transversale, favorisant l'articulation entre les savoirs, l'ouverture interculturelle et une coopération étroite avec l'enseignant de langue vivante.

### **Les compétences évaluées:**

La note de service du 16 juillet 2019 publié au B.O du 30 juillet 2019 précise :

« Le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :

- la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et de langues orientales (les principaux textes réglementaires) et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère ;
- la connaissance du Cadre européen commun de référence pour les langues, des programmes de langues en vigueur ;
- la connaissance des différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les pays concernés ;
- la connaissance des ressources documentaires utiles à cet enseignement ;
- la maîtrise de la langue d'enseignement au niveau B2 ou C1 selon le contexte d'enseignement ;
- la capacité à s'interroger sur la différence entre un enseignement en langue et l'enseignement de la langue ; la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de sa discipline dans la langue de scolarisation et dans une autre langue ;
- la capacité à expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle ;
- la capacité à choisir des thèmes et supports adaptés ;
- la capacité à concevoir un projet d'échange (réels et virtuels, de classe, d'élèves, etc.) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire ;
- l'aptitude à travailler en équipe ou en collaboration avec les enseignants de langue vivante, les assistants de langue, les autres enseignants engagés dans un enseignement en langue.

Le rôle du jury est d'évaluer chez les candidats la maîtrise des compétences linguistiques et transdisciplinaires, ainsi que la qualité de la réflexion didactique et des éventuelles propositions pédagogiques.

Il convient de rappeler que le niveau de compétence linguistique attendu correspond au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Il n'est donc pas exigé du candidat qu'il atteigne le niveau d'un enseignant de langue vivante, mais qu'il soit en mesure de constituer un modèle linguistique fiable et pertinent pour accompagner les élèves dans leur apprentissage de la langue.

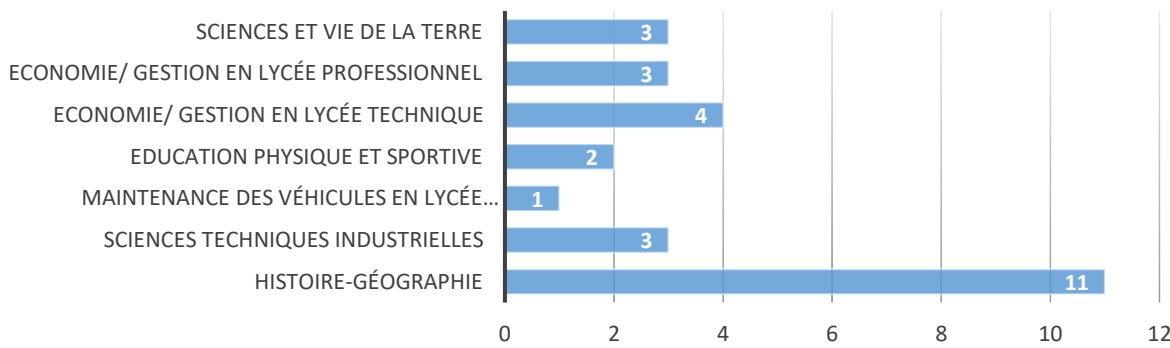
### **Composition du jury:**

Le jury est composé de deux, voire trois membres : un inspecteur de la langue concernée, un inspecteur du champ disciplinaire du candidat et un enseignant titulaire de la certification complémentaire DNL dans la discipline présentée.

### Bilan de la session 2025 langue vivante anglais

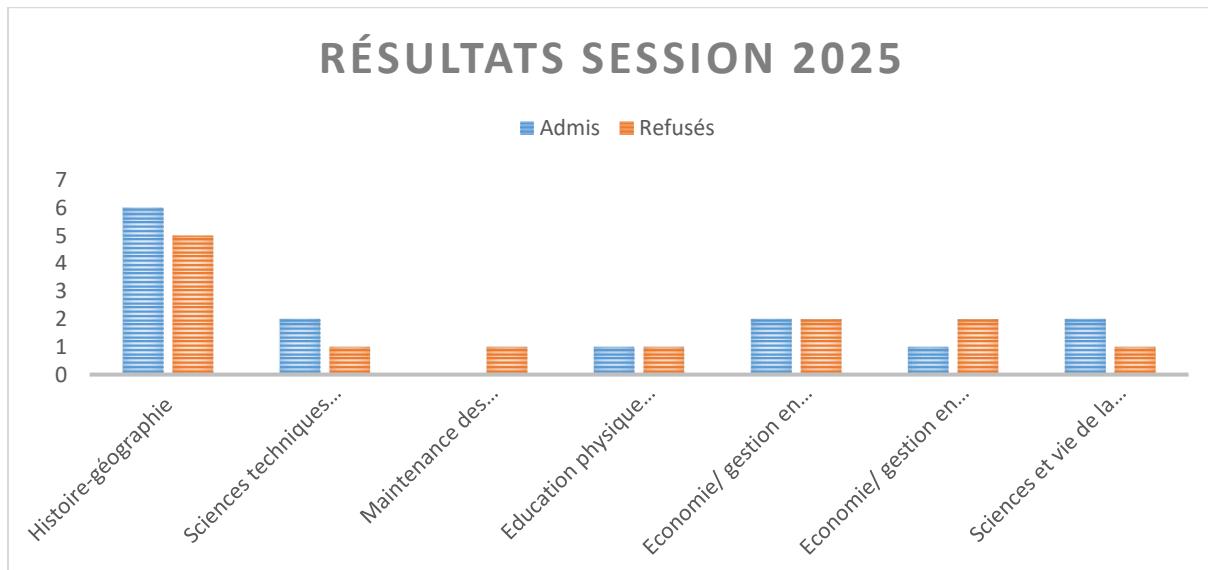
Disciplines	Inscrits	Présents	Absents ( dossier non rendu)	Total
Histoire-géographie	11	11	0	11
Sciences et techniques industrielles	4	3	1	3
Maintenance des véhicules en lycée professionnel	1	1	0	1
Education physique et sportive	2	2	0	2
Economie/gestion en lycée technique	5	4	1	4
Economie/gestion en lycée professionnel	3	3	0	3
Sciences et vie de la terre	3	3	0	3
				27

### Répartition disciplinaire



## RESULTATS certification complémentaire DNL 2025

Disciplines	Admis	Refusés
Histoire-géographie	6	5
Sciences et techniques industrielles	2	1
Maintenance des véhicules en lycée professionnel	0	1
Education physique et sportive	1	1
Economie/ gestion en lycée technique	2	2
Economie/ gestion en lycée professionnel	1	2
Sciences et vie de la terre	2	1



La certification complémentaire en DNL offre à tout enseignant non spécialiste de langues vivantes la possibilité d'enseigner sa discipline en langue étrangère. Cette opportunité répond à un besoin croissant d'ouverture internationale et d'enrichissement des pratiques pédagogiques. La diversité des disciplines représentées lors de cette session témoigne de l'intérêt constant et de l'engagement des équipes enseignantes envers cet enseignement innovant.

La richesse et la variété des activités et projets présentés, la créativité des mises en situation ainsi que le recours à des documents authentiques intégrés dans une démarche pédagogique cohérente constituent des critères largement valorisés par le jury. Il convient toutefois de souligner que ces éléments ne peuvent pleinement produire leurs effets sans une aisance linguistique solide et structurante.

Plusieurs scenarii ont été présentés : des séquences entières, des activités ponctuelles intégrées à une progression existante, des projets menés en collaboration avec l'enseignant de langue vivante, des projets de mobilité, des analyses comparatives des systèmes éducatifs francophones et anglo-saxons. L'ensemble de ces démarches visait à nourrir une réflexion didactique et pédagogique en langue vivante ancrée dans la pratique disciplinaire.

### **Recommandations du jury :**

La mise en activité des élèves doit s'appuyer sur des situations authentiques favorisant à la fois le développement des compétences langagières et l'acquisition de connaissances dans un cadre disciplinaire clairement identifié. Il est essentiel de déterminer les parties ou thématiques du programme les plus pertinentes pour un enseignement en langue vivante et de les mettre en œuvre dans une approche actionnelle formalisée.

Au-delà de la maîtrise des programmes disciplinaires, il est essentiel que les candidats maîtrisent pleinement les référentiels linguistiques, notamment le CECRL, et comprennent les attendus spécifiques de l'épreuve certificative ainsi que les modalités propres aux mentions SELO et DNL.

Un enseignement en langue vivante ne peut se concevoir sans un ancrage culturel solide et diversifié, permettant aux élèves d'aborder la discipline de manière réflexive à travers différents prismes. De même, l'ouverture internationale, qu'elle se traduise par des échanges ou des mobilités, doit rester un objectif central de cet enseignement.

L'enseignement d'une discipline non linguistique en langue étrangère repose sur une transversalité étroitement liée à la collaboration entre enseignants. L'observation de séances de langue vivante, la conception collaborative de séquences ou séances pédagogiques, la mutualisation des ressources constituent des leviers essentiels pour assurer la contextualisation et la cohérence des apprentissages.

La co-intervention peut être mobilisée de manière efficace dans l'enseignement d'une DNL en langue vivante, à condition qu'elle ne soit ni assimilée ni confondue avec les séances d'ETLV ou les dispositifs de co-enseignement propres au BTS. Il est fondamental que les séances dépassent la simple approche traductive, qu'il s'agisse de la traduction de supports ou d'activités centrées sur la traduction. Les séquences doivent être élaborées dans une perspective intégrant pleinement la cohérence entre les apprentissages linguistiques et les contenus disciplinaires.

L'évaluation doit s'inscrire dans une approche globale, articulant le suivi des apprentissages et la certification des compétences. Elle doit être clairement explicitée, variée dans ses formes, méthodiquement exploitée et construite selon une logique structurée.

Bien que non linguiste de formation, le professeur certifié en DNL se doit d'incarner un modèle linguistique pour ses élèves. Une pratique régulière et actualisée de la langue cible permettra un enseignement authentique.

### **Compléments disciplinaires :**

#### **1. Economie-gestion en voie professionnelle :**

Dans le champ de l'économie-gestion, les candidats gagneront à montrer leur capacité à articuler les savoirs techniques propres à leur spécialité avec l'utilisation d'une langue claire, précise et adaptée au niveau de leurs élèves. Qu'il s'agisse de transport-logistique, d'hôtellerie-restauration, de commerce-vente ou des métiers de la sécurité, il importe de sélectionner des situations professionnelles

authentiques (accueil de client, suivi de livraison, gestion d'incident, entretien de vente, etc.) qui se prêtent naturellement à une mise en contexte linguistique. Le jury insiste sur la nécessité de travailler en amont le lexique spécifique de la filière choisie, en l'intégrant dans des séquences actionnelles qui favorisent l'expression autonome des élèves. L'expérience montre que les meilleures prestations reposent sur des exemples concrets de pratiques de classe, l'observation de séances de collègues en langues vivantes, et une réflexion sur la plus-value culturelle et interculturelle d'un tel enseignement. Les candidats sont également invités à s'approprier le cadre réglementaire des SELO, à coopérer étroitement avec les enseignants de langues vivantes et à se projeter dans des projets européens ou internationaux en lien avec les réalités professionnelles de leur secteur. Enfin, une préparation rigoureuse en langue vivante étrangère (niveau B2 minimum) est indispensable pour pouvoir proposer aux élèves un modèle linguistique fiable et crédible.

#### **2. Economie- gestion en voie générale et technologique :**

Pour la discipline Economie et gestion, les candidats ont fait preuve d'une bonne maîtrise de la langue anglaise, tant à l'oral que dans le cadre des documents présentés. Par ailleurs, l'exposé a été préparé avec soin et les supports de communication étaient de qualité. Les échanges avec le jury étaient globalement fluides. Toutefois, les candidats n'ont pas toujours été en capacité de démontrer leur connaissance des spécificités de la pédagogie propre à la DNL. Faute d'avoir l'opportunité de prendre en charge des enseignements dans des disciplines non linguistiques (DNL), il est fortement conseillé, à minima, de s'appuyer sur un étayage théorique ou institutionnel afin de connaître les spécificités de la DNL. Cela peut aussi passer par l'observation de séances de DNL suscitant une réflexion autour de ses enjeux et de sa mise en œuvre.

#### **3. Education physique et sportive :**

Les professeurs d'EPS qui souhaitent se présenter à la certification DNL (discipline non linguistique) en EPS gagneront à développer à la fois leur aisance linguistique et leur capacité à proposer des situations pédagogiques authentiques, ancrées dans leur contexte. Nous leur conseillons de s'habituer à utiliser régulièrement la langue cible en classe, y compris pour les consignes simples, et de varier les supports (schémas, vidéos, démonstrations) pour faciliter la compréhension des élèves. Une préparation solide à l'épreuve orale passe par la capacité à expliquer clairement en langue étrangère une démarche pédagogique complète, en intégrant des éléments de culture et de citoyenneté propres à d'autres EPS. Dans la zone Pacifique, des exemples concrets consistent à concevoir des séquences autour des activités physiques locales ou identitaires, qui offrent un fort potentiel culturel et motivant pour les élèves, tout en permettant de valoriser un lexique spécifique. En outre, les professeurs d'EPS gagneront à s'ouvrir vers d'autres conceptions, par exemple observées dans les systèmes australien et néo-zélandais, où un accent fort est mis sur la coopération, le bien-être et l'inclusion, en acte. Enfin, le jury souligne l'importance de travailler en partenariat avec les collègues de langues pour construire des projets interdisciplinaires. La préparation à la certification passe ainsi par la capacité à concevoir des séquences motivantes et citoyennes, qui articulent EPS, langue vivante et ouverture internationale. L'observation de collègues de sections européennes ou de dispositifs bilingues constitue également un appui précieux.

#### **4. Maintenance des véhicules :**

Malgré des présentations globalement bien préparées et structurées, les candidats gagneraient à renforcer leurs compétences linguistiques afin d'interagir avec davantage de fluidité lors de l'entretien et de pouvoir, à terme, proposer un modèle linguistique fiable dans le cadre de l'enseignement en DNL. Il est également essentiel que les textes réglementaires encadrant les Sections européennes et de langues orientales (SELO) ainsi que les dispositifs de DNL hors SELO soient parfaitement maîtrisés.

La mise en situation pédagogique gagnerait à être davantage conceptualisée et contextualisée afin de mettre en évidence la plus-value spécifique de l'enseignement en DNL. Le jury recommande par ailleurs d'observer des séances de DNL afin d'enrichir la réflexion didactique et de consolider les pratiques professionnelles.

## 5. Histoire-géographie :

### Le dossier:

Pour mémoire, le dossier permet au jury de prendre connaissance du profil, de l'expérience et des compétences du candidat. Il sert éventuellement de point d'appui à l'échange.

Les candidats de cette session ont, dans l'ensemble, proposé des dossiers globalement adaptés à l'épreuve. Il convient toutefois de rappeler ici l'importance de ne pas limiter le propos à l'exposition d'un CV ni au récit détaillé d'un parcours et de souligner la place qu'il convient d'accorder à l'exposition ciblée d'une expérience particulière et/ou d'un exemple d'activité ou de projet sur lesquels pourra prendre appui la prestation orale. S'il sert de soutien à l'entretien avec le jury, ce dossier n'est pas destiné à être lu ni redit à l'identique devant le jury.

### L'exposé:

Les candidats ont su, le plus souvent, respecter le format attendu. Plusieurs qualités ont été appréciées et valorisées:

- Bonne gestion du temps qui a fait de toute évidence l'objet d'un entraînement préalable ou a du moins été pensé;
- Clarté et bonne structuration de l'exposé qui rend le propos facile à suivre;
- Posture favorisant la communication et révélant une réelle maîtrise: les prestations les plus convaincantes sont celles de candidats qui regardent l'auditoire, voire s'aident de notes éventuelles sans les lire.

Certains candidats qui ont bien préparé leur intervention ont proposé une présentation écrite trop lue voire récitée, ce qui a pu nuire à la qualité de la communication et n'a pas toujours permis d'apprécier favorablement une capacité à communiquer à l'oral. Qui plus est, certains candidats non reçus ont pu proposer une redite de leur dossier écrit, en s'attardant sur la présentation de leur CV, ce qui n'est pas l'objet de l'exposé.

En général, les présentations avaient été bien préparées et la majorité des candidats ont su accompagner leur propos d'exemples de réalisations concrètes déjà expérimentées ou de projets envisagés. Ils ont cherché à démontrer que les connaissances et compétences acquises leur permettront d'enseigner en DNL, en faisant valoir, par exemple, une bonne connaissance de l'aire linguistique concernée et leur intérêt pour la pratique des langues en général. Il est parfois surprenant d'entendre des candidats que l'enseignement de l'histoire-géographie en langue étrangère leur permettrait une approche plus ludique et/ou originale, ce qui peut déjà être totalement le cas en langue française.

### L'entretien :

La réussite dans les échanges est souvent conditionnée par le degré de maîtrise de la langue par le candidat. Le jury pose des questions non pas pour piéger le candidat mais plutôt pour l'aider à préciser son projet.

Quelques points de vigilance relevés par le jury, cause d'échec:

- Le niveau de maîtrise minimum de la langue (B2) non atteint; une prononciation fautive ou une langue orale calquée sur le modèle français ; un lexique approximatif. Si le professeur de DNL n'est pas professeur de langue, il doit cependant pouvoir constituer un modèle linguistique fiable pour les élèves. Le candidat doit donc s'exprimer dans une langue orale

fluide, riche, juste lexicalement et grammaticalement ; la qualité phonologique doit être suffisamment recevable pour ne pas donner un mauvais modèle aux élèves. Il est attendu de lui qu'il maîtrise à la fois la langue de la communication courante, les termes spécifiques de sa discipline et qu'il soit capable de réagir avec aisance aux questions des membres de la commission, comme il devra le faire à celles de ses élèves.

- une bonne maîtrise de la langue sans aucune connaissance des enjeux de l'enseignement d'une DNL (manque de projection). Le candidat doit avoir pris conscience des spécificités de l'enseignement de la DNL, dans ce que cet enseignement contribue à l'enrichissement linguistique et culturel des élèves, à leur prise de recul par rapport à la discipline et à leur ouverture intellectuelle. Il doit être informé des modalités d'évaluation de l'enseignement dispensé en DNL (en SELO, hors SELO et SIA tout du moins pour la Nouvelle-Calédonie).
- Une motivation reposant uniquement sur un projet personnel (intérêt pour la langue, souhait de renouveler son enseignement, désir de mobilité à l'étranger, absence de référence aux élèves), sans prendre suffisamment en compte les questions d'enseignement, de pratiques pédagogiques, de projets ni les besoins des élèves.
- Une connaissance parfois insuffisante des parcours bi-nationaux, des modalités d'enseignement d'une DNL en SELO, hors-SELO et en Section Internationale ainsi que de leur cadre réglementaire.

Quelques conseils :

- Veiller à la pertinence et l'ancrage culturel des documents et exemples présentés;
- Eviter d'employer des sigles français (par exemple, préférer CLIL – content and language integrated learning plutôt que DNL)
- Se renseigner sur la démarche pédagogique utilisée dans le pays étranger;
- Assister à des cours de LV et à des cours de DNL en histoire-géographie;
- Anticiper les besoins lexicaux et langagiers des élèves;
- Proposer des activités (et donc titres, paratexte...) intégralement dans la langue cible;
- Travailler sa LVE et sa phonologie;
- Connaître les ressources et partenaires à mobiliser en DNL.

## 6. Sciences et vie de la terre :

Pour la session 2025, les deux candidats inscrits ont été admis à la certification complémentaire DNL SVT- ANGLAIS. Le jury tient à souligner la pertinence et la qualité des prestations observées. Les candidats ont démontré une maîtrise solide de la langue anglaise, tant à l'oral qu'à l'écrit, ainsi qu'une capacité affirmée à mobiliser cette compétence linguistique dans des contextes disciplinaires variés. Le jury a été attentifs aux projections des candidats dans la mise en œuvre et l'évaluation de cet enseignement. Les séquences didactiques présentées se distinguent par une approche claire et structurée, intégrant avec pertinence les objectifs disciplinaires et linguistiques propres à l'enseignement en DNL. Le jury a particulièrement apprécié la contextualisation des contenus au regard des spécificités culturelles, géographiques et économiques de la région Pacifique, ce qui témoigne d'une réelle réflexion sur l'ancrage local de l'enseignement et sur la mise en valeur des ressources du territoire.

*Rapport rédigé par Sabrina ELMOUR IA-IPR anglais et présidente du jury de la certification complémentaire DNL ; en collaboration pour les compléments disciplinaires avec Franck COGNET IEN*

*économie-gestion, Géraldine FONDEVILLE IA-IPR économie-gestion, Anne Le BOUHELLEC IA-IPR éducation physique et sportive, Olivier MONTOUT IA-IPR sciences et techniques industrielles, Isabelle AMIOT IA-IPR histoire-géographie et Wendy HONS professeure de DNL histoire-géographie, Anne-Charlotte NERETTI IA-IPR sciences et vie de la terre.*